

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance extraordinaire du 12 septembre 2024**  
Présidée par Monsieur Jacques BILLY

**PRÉSENTS :**

MM. Franck ANDRE – Jérôme BARON – Stéphane BAUDRY - Laurent BIENFAIT - Jacques BILLY – Pascal BIRONNEAU - Joël BOURCHENIN – Christian BREMAUD – Emmanuel CHARRE - Michel FRANCHETEAU – Thibault HEBRARD - Jean-Marie HIVELIN – Fabien MAILLET – Elmano MARTINS - Alain PINTAUD – Claude POUSIN - Gérard SCHAMBERT

Mmes Anne-Marie BODIN – Sandra CLARET – Marie GUESDON - Valérie MAZE - Claire RICHECOEUR - Francine TALON

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. Hervé LE BRETON	Pouvoir à Mme Claire RICHECOEUR
M. Alain CHAUFFIER	Pouvoir à M. Jacques BILLY
Mme Juliette LEDROIT	Pouvoir à Mme Anne-Marie BODIN

**ABSENTS EXCUSES :**

M. Bruno JUGE

**PRESENTS A TITRE CONSULTATIF :**

Mme Audrey BIOTTEAU – Directrice générale par intérim, Deux-Sèvres Habitat  
Mme. Marie-Hélène DUPUY : Représentante CSE de Deux-Sèvres Habitat

---

**PROLONGATION DE L'INTERIM DU DIRECTEUR GENERAL ET PRIME EXCEPTIONNELLE**

**Contexte :**

Le 12 septembre 2024 à 11 heures 30, le Conseil d'Administration de DEUX SEVRES HABITAT, régulièrement convoqué en séance extraordinaire le 29 août 2024 s'est réuni à son siège, sous la présidence de Monsieur Jacques BILLY, Président.

**VU** la convocation envoyée le 29 août 2024 aux membres du Conseil d'administration et contenant le projet de délibération,

**VU** le 11<sup>e</sup> alinéa de l'article R. 421-18 du CCH qui dispose que : « *En cas d'absence ou d'empêchement du directeur Général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des Directeurs ou Chefs de service, désigné par le Conseil d'Administration. La prolongation de cet intérim pour une durée supérieure de six mois doit être décidée par le Conseil d'Administration* » ;

**VU** les articles L. 423-11-10 et suivants du CCH ;

**Rapport :**

Considérant que Monsieur OUVRARD est en arrêt de travail depuis le 15 janvier 2024 et que Madame Audrey BIOTTEAU, Directrice de l'Habitat, a les qualités requises pour l'exercice de l'intérim du Directeur général, qu'elle exerce depuis le 14 mars 2024, ainsi qu'autorisé par la précédente délibération du Conseil d'administration du 14 mars 2024 ;

Accusé de réception en préfecture  
079-347616062-20240912-DSHCAE120924-01-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Considérant que la charge de travail supplémentaire liée à l'intérim de la direction générale a occasionné à Madame Audrey BIOTTEAU un surcroît d'activité depuis le 14 mars 2024 de sorte qu'il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le versement à son endroit d'une prime exceptionnelle qui sera versée sur la paye de septembre au prorata de la durée d'intérim déjà écoulée ;

Considérant que cette charge de travail supplémentaire va perdurer jusqu'au retour de Monsieur OUVRARD, de sorte qu'il est également proposé au Conseil d'administration de continuer le versement de cette prime exceptionnelle mensuelle étant précisé que ce versement prendra fin avec l'intérim considéré ;

**Vote :**

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

↳ **DECIDE** la prolongation de l'intérim assuré par Madame Audrey BIOTTEAU pour six mois à compter du 12 septembre 2024, de sorte qu'elle continuera d'assurer tous les pouvoirs du Directeur général ;

↳ **AUTORISE** le versement à Madame Audrey BIOTTEAU d'une prime mensuelle exceptionnelle au titre de l'exercice des fonctions de Directrice de l'habitat de manière conjointe avec celui des pouvoirs de Directeur général au titre de l'intérim accompli du 14 mars 2024 au 12 septembre 2024.

↳ **AUTORISE** à compter du 12 septembre 2024 le versement à Madame Audrey BIOTTEAU d'une prime mensuelle exceptionnelle au titre de l'exercice des fonctions de Directrice de l'habitat de manière conjointe avec celui des pouvoirs de Directeur général par intérim et **DECIDE** que ce versement cessera lorsque l'intérim prendra fin.

---

**Le Conseil d'Administration adopte :**

Vote (mains levées) : 26 votants ou représentés

20	« POUR »
	« CONTRE »
6	« ABSTENTION »

Pour extrait conforme,  
Niort, le 12 septembre 2024  
Le Président  
Jacques BILLY

